

CR du conseil du 6 avril 2023

Délibération N° 19 :

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2022 :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement	578 023.86	621 044.67	+ 25 814.97	+ 68 835.51
Investissement	206 358.89	381 408.78	- 17 299.35	+157 750.54
TOTAL BUDGET	784 382.75	1 002 453.45	+ 8 515.62	+ 226 586.05

Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Délibération N° 20 :

Le conseil municipal adopte de compte de gestion du receveur municipal pour 2022 :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement	578 023.86	621 044.67	+25 814.97	+ 68 835.51
Investissement	206 358.89	381 408.78	- 17 299.35	+157 750.54
TOTAL BUDGET	784 382.75	1 002 453.45	+ 8 515.62	+ 226 586.05

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0

Délibération N° 21 :

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 68835,51 € et de 157750,54 € en investissement.

L'excédent de fonctionnement est reporté au compte R0002 pour un montant de 68835,51 €

L'excédent d'investissement est reporté au compte R0001 pour un montant de 157750,54 €

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0

Délibération N° 22 :

Le conseil adopte le compte administratif du budget caveau de 2022 :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	0.00	0.00	+ 1 775.81	+ 1 775.81
Investissement	0.00	0.00	- 32 769.99	- 32 769.99
TOTAL BUDGET	0.00	0.00	- 30 994.18	- 30 994.18

Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Délibération N° 23 :

Le conseil municipal adopte de compte de gestion du receveur municipal pour le budget caveau de 2022 :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	0.00	0.00	+ 1 775.81	+ 1 775.81
Investissement	0.00	0.00	- 32 769.99	- 32 769.99
TOTAL BUDGET	0.00	0.00	- 30 994.18	- 30 994.18

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0

Décision N° 24 :

Le compte administratif du budget caveau fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1775,81 € et un déficit de 32 769,99 € en investissement.

L'excédent de fonctionnement est reporté au compte R0002 pour un montant de 1775,81 €

Le déficit d'investissement est reporté au compte D0001 pour un montant de 32 769,99 €

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0

Décision N° 25 :

Le conseil vote les taux d'imposition suivants :

Taxes	Bases notifiées	Taux VOTE	Produit correspondant
Taxe Foncier bâti	699 800	39.80	278 520
Taxe Foncier non bâti	15 000	87.86	13 179
Taxe Habitation	283 076	11.53	32 639

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0

Décision N° 26 :

Le conseil vote les subventions aux associations suivantes :

- La Boule St Martinoise	700.00 €
- CASC	1 000.00€
- COSM	3 000.00 €
- Association des Parents d'élèves	500.00 €
- Fondation du Patrimoine	75.00 €
- Grosse Boule	500.00 €
- les Aînés du Colostre	300.00 €
- Poètes des Hautes Terre	200.00 €
- Radio verdon	80.00 €
- Resto du Cœur	150.00 €
- Secours Populaire	100.00 €
- Union Départementale des sapeurs-pompiers	336.00 €
- Vovinam	250.00 €
- Ecole de ski du secteur	100.00 €
- Association 1851	151.00 €

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0